

Overdruk uit de HANDELINGEN VAN HET XLI<sup>e</sup>  
CONGRES (MECHELEN 1970) van de FEDERATIE  
VAN DE KRINGEN VOOR OUDHEIDKUNDE EN  
GESCHIEDENIS VAN BELGIE.

---

Extrait des ANNALES DU XLI<sup>e</sup> CONGRES (MALINES  
1970) de la FEDERATION ARCHEOLOGIQUE ET  
HISTORIQUE DE BELGIQUE.



LES CODES SOCIO-PROFESSIONNELS  
COMME INSTRUMENTS D'ANALYSE DES POPULATIONS  
ANTÉRIEURES A LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

L'histoire des doctrines sociales suscite toujours de savants commentaires ; celle des conflits sociaux, des récits où une ferveur contenue sous-tend l'érudition. On converge néanmoins vers le lieu central où se nouent les questions majeures : de quelles couches se compose la société d'Ancien Régime ? Quelles en sont les structures stables ? Quels fermentes provoquent ses mutations et selon quels rythmes se renouvelle-t-elle ?

Tandis qu'en France s'éternise une controverse qui durcit l'opposition entre « société d'ordres » et « société de classes », les Anglo-Saxons de leur côté ont mis au point des méthodes originales qui facilitent l'indispensable retour aux sources. Comment ne pas voir, en effet, que juristes et statisticiens seront condamnés au dialogue de sourds aussi longtemps que les catégories préfabriquées du premier ne seront pas confrontées avec les contingents dénombrés par le second ? Comment ne pas pressentir aussi que les observations empiriques les mieux assurées — par exemple : 66 Malinois sont admis comme bourgeois d'Amsterdam entre 1575 et 1599 ; ou encore : il y a 3557 nobles à Venise en 1766 — resteraient à peu près vaines si elles ne se prêtaient à des comparaisons qui sont indispensables afin de préparer le passage de la monographie locale à la réalité régionale, de la situation momentanée à l'évolution séculaire (1). Avant de comparer, il importe de savoir à quelles variables on a affaire. Un immigré n'est pas partout admis à la bourgeoisie, ni un propriétaire toujours un contribuable. Il s'agit ensuite de compter et, si c'est par centaines qu'on dénombre les bénéficiaires de passeports ou les notables astreints à l'emprunt forcé, c'est par centaines de milliers que l'on retrouve des inscriptions dans les registres paroissiaux, les recensements, les cadastres. De tels contingents, vite atteints dans une ville de moyenne importance (Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle, Verviers au XIX<sup>e</sup> siècle), doivent être décuplés lorsque l'enquête embrasse une région un tant soit peu diversifiée.

---

(1) Exemples empruntés à deux auteurs qui témoignent d'un vif souci de multiplier les comparaisons : J. VERBEEMEN, *Emigratie uit Mechelen*, HANDEL. KON. KRING VOOR OUDHEIDK. [...] VAN MECHELEN, LXVI, 1963, p. 30. — K. J. BELOCH, *Bevölkerungsgeschichte Italiens*, Berlin, 1961, t. III, p. 22.

L'informatique enseigne à tirer parti des machines infatigables (trieuses, calculatrices, ordinateurs) susceptibles de traiter ces millions de données que recèlent recensements, registres d'état-civil, protocoles de notaires et rôles fiscaux. Comme n'importe quelle langue, celle des machines est un ensemble de signes codés; mieux que les autres, elle se prête aux mesures et aux connections les plus imprévues. Il y a donc avantage à employer ces aptitudes là où elles sont les plus nécessaires et d'abord lors du repérage des professions. Celui-ci s'impose comme une première démarche, indispensable à toute enquête portant sur l'économie ou la société des villes et des campagnes. Il révèle les secteurs qui occupent le plus de main-d'œuvre, ceux qui se diversifient en suscitant de nouvelles spécialités, ceux qui s'étiolent lorsqu'ils ne se recrutent plus que parmi les gens âgés. Exercer un métier c'est surtout se situer d'emblée dans une hiérarchie; en raison d'une rémunération bien sûr mais aussi, de manière plus subtile, par l'insertion dans un réseau compliqué de barrages (examens, procédures d'admission, prestations) ou de facilités (éducation, parenté ou alliances, vénalité) qui décernent à chaque profession une foule de connotations, tantôt honorables tantôt péjoratives et, par là même, lourdes de sens.

#### EXPÉRIENCES ANTÉRIEURES.

Bien avant que la curiosité sociale n'accède à la dignité de discipline scientifique, on avait déjà songé à compter les barons et les hommes d'armes, les gens d'Église et les domestiques. Faut-il rappeler ici les vingt-six catégories sociales de l'Angleterre au temps des derniers Stuarts, reconstituée par Gregory King à l'aide des rôles de la capitation de 1688? Et, depuis un siècle, les études démographiques consacrées aux villes allemandes par Karl Bücher et ses émules (2)? Est-ce le fait que ces auteurs exploient des listes fiscales hétéroclites? Est-ce par souci de reproduire aussi fidèlement que possible la présentation de documents médiévaux? Toujours est-il que les premiers historiens démographes ne se sont guère hasardés à simplifier la capricieuse nomenclature des métiers anciens, encore moins à normaliser leur classification. Sans doute ont-ils dressé des tableaux, calculé des totaux et des pourcentages. Mais dans bien des cas, tout s'est passé comme si la tâche d'éditeur et d'exégète des antiquités les plus vénérables dispensait des phases ultérieures de la recherche scientifique: tests, comparaisons, généralisations. Or, plus on approche de l'époque contemporaine, plus se gonfle le flot des informations, plus il est illusoire de compter sur des recettes de chartistes si l'on veut rendre les recensements intelligibles au lecteur d'aujourd'hui.

---

(2) A défaut des œuvres originales, devenues peu accessibles, se référer au commentaire de R. MOLS, *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe*, Louvain, 1954, t. I, p. 117 et 134.



La loi du moindre effort incite d'abord à mettre à contribution les experts chargés d'élaborer les codes en usage dans les offices statistiques nationaux (3) ou internationaux (4). L'historien s'y trouve tantôt accablé par une multitude de spécialités nées de la division du travail dans des secteurs tels que les chemins de fer ou l'appareillage électrique, tantôt frustré parce que bien des métiers désuets ont déjà disparu des nomenclatures du XX<sup>e</sup> siècle (5). Par ailleurs, M. Fernand Pontanus a montré de quelles précautions il fallait s'entourer afin d'assurer la comparabilité des résultats de recensements successifs (6).

C'est pourquoi au cours des dix dernières années, tant d'historiens ont été amenés soit à emprunter une classification élaborée à d'autres fins, soit à créer un code strictement adapté au seul type de document qu'ils avaient à exploiter (7). Pour échapper à cette alternative, il fallait repartir à la recherche d'un système qui ferait sa place à la distinction — essentielle aux yeux d'un sociologue — entre les rôles assignés dans la production économique et les statuts assumés dans la hiérarchie sociale.

(3) INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Nomenclature des professions*, 99 p., Bruxelles [s.d., 1947 ?]; I.N.S., *Code succinct des professions (classement systématique)*, Bruxelles, 1963, iv - 28 p. — En France, le système retenu par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (I.N.S.E.E.) a inspiré plus d'un historien, non sans réticences parfois : J. C. TOUTAIN, *La population de la France de 1700 à 1959*, I.S.E.A., Paris, 1963, p. 92-99. — L. HENRY, *Manuel de démographie historique*, Genève, 1967, p. 47-48. — J. DUPAQUIER, *Problèmes de la codification socio-professionnelle*, dans *L'histoire sociale*, Paris, 1967, p. 159, 165, 170 [intervention d'A. DAUMARD]. — G. BELLEVILLE, *Morphologie de la population active de Paris* [...] Paris, 1962, p. 19.

(4) BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, *Classification internationale type des professions*, Genève, 1962, 2<sup>e</sup> éd., vi - 279 p. - COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE, *Dictionnaire comparatif des professions donnant lieu le plus souvent à migrations* [...], Bruxelles, 1965, 2<sup>e</sup> éd.

(5) C'est le cas entre autres des cartiers et des cuveliers omis par l'I.N.S.; des fourbisseurs et des cabarettiers négligés par le B.I.T.

(6) F. PONTANUS, *Étude comparative des recensements de la population active: 1910 1930 1947*, Bruxelles, 1959, 69 p.

(7) Aux références de la note 3 ajouter celles qu'indiquent A. J. DYOS et A.B.M. BAKER, *The possibilities of computerising Census Data*, dans *The Study of urban history*, Londres, 1968, p. 90-91. — Fr. J. BERGIER et L. SOLARI, *Histoire et élaboration statistique. L'exemple de la population de Genève au XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Mélanges* [...] Antony Babel, Genève, 1963, t. 1, p. 203-211. — G. LEMARCHAND, *Structure sociale d'après les rôles fiscaux* [...], BULL. DE LA SOC. D'HIST. MOD., 14<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 12, 1969, p. 8. — J. C. PERROT, *Observations sur l'emploi de l'ordinateur*, ANN. DE DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE, 1967, p. 31-32. — E. LEROY-LADURIE, N. BERNAGEAU et Y. PASQUET, *Le conscrit et l'ordinateur* [...], STUDI STORICI, t. x, 1969, p. 299-304. — Le plan le mieux raisonné et le plus novateur reste cependant celui d'A. DAUMARD, *Une référence pour l'étude des sociétés urbaines en France aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Projet de code socio-professionnel*, REV. D'HIST. MOD. ET CONTEMP., t. x, 1963, p. 208-210. — Plusieurs critiques trop souvent négatives : J. Y. TIR RAT, *Problème de méthode*, *ibid.*, p. 215; R. MOUSNIER *Problèmes de méthode* [...] dans *Spiegel der Geschichte. Festgabe für Max Braubach*, Munster, 1964, p. 552 sv. Il fallait reconnaître au code d'A. DAUMARD le mérite d'instaurer une perspective qui unifiait la société d'Ancien Régime avec celle du XIX<sup>e</sup> siècle; quitte à regretter qu'il se réfère si exclusivement au cas parisien.

## EXIGENCES THÉORIQUES ET COMMODITÉS PRATIQUES.

Fidèle aux vieilles traditions littéraires, l'historien ne peut s'empêcher de déplorer la sécheresse du langage chiffré qu'imposent la plupart des codes. C'est à l'usage qu'il découvrira la souplesse d'un système dont le principal mérite est de se prêter aux tentatives les plus élémentaires comme aux spéculations les plus raffinées. Encore faut-il que le code soit combinatoire, c'est-à-dire susceptible de diverses « lectures » selon que l'utilisateur retiendra une ou plusieurs des variables (ou attributs) qui confèrent à une réalité ses multiples dimensions. Qu'en est-il à propos de l'occupation ? Celle-ci est vécue globalement : « je suis enseignant » ; « tu es étudiant » ; « il est cultivateur ». Mais les documents que traite l'histoire ne perçoivent que certains aspects (ou dimensions) de l'existence professionnelle. L'enseignant sera recensé comme « professeur », inscrit comme tel dans les fichiers de la Sécurité Sociale et du Fisc. L'étudiant, parce qu'il n'est pas rémunéré, sera souvent assimilé aux non-actifs et pourtant son travail sera attesté par un palmarès ou par la matricule de sa Faculté. Le cultivateur est si connu dans son village que le bourgmestre ne prend même pas la peine de préciser son état et c'est la matrice cadastrale qui nous apprendra sur quelle étendue de champs lui et les siens auront peiné.

Autant de cas, autant de ressources à exploiter diversement, autant de niveaux dans la certitude. Avant d'ordonner tant de dimensions en une synthèse cohérente, il convient d'en faire un premier inventaire puisqu'un code doit se modeler sur des observations et non pas leur faire violence. Nous distinguerons successivement :

a) la population dite active et l'autre, à savoir enfants en bas âge, écoliers, femmes au foyer, hospitalisés, retraités, rentiers, chômeurs, mendiants, etc. Les économistes n'ont que trop tendance à les ignorer ; pour les historiens de la société, au contraire, les gens sans occupation définie sont toujours une énigme (8). Faute de les avoir fait entrer en ligne de compte, bien des dénombrements opérés par métiers sont réfractaires à l'interprétation.

b) ceux qui participent directement à la production économique seront répartis selon les trois grands secteurs communément isolés depuis Colin Clark (agriculture, industries, services), puis selon les principales branches d'activité (textile ou alimentation, commerce ou administration), ensuite d'après les métiers (fileur ou tisserand, mercier ou banquier) et enfin les spécialités (bottier ou savetier, précepteur ou maître d'école) ;

c) l'établissement (la firme) où s'exerce l'activité n'est jamais indifférent. A Liège, par exemple, il y a un monde entre un machiniste qui travaille à l'usine Cockerill et son homologue d'une petite houillère ;

(8) A. J. et R. H. TAWNEY, *An occupational census of the seventeenth century*, ECON. HIST. REVIEW, t. v, 1934, p. 31-32. — A. J. DYOS et A. B.M. BAKER, *op. cit.*, p. 106.

entre un chanoine de la cathédrale Saint-Lambert et un autre de la collégiale Saint-Barthélemy ;

d) à l'intérieur d'une entreprise fût-elle même familiale, il importe de repérer les situations, les rangs, les niveaux ; maître ou valet, censier ou métayer, apprenti ou manœuvre, receveur ou commis, femme d'ouvrage ou gouvernante. Ce statut est parfois attesté par des appellations honorifiques (grade militaire, titre académique) ou péjoratives, (« imbécile » ou « de mauvaise vie ») ;

e) des variables démographiques qui ne cessent d'interférer avec les précédentes. L'âge tout d'abord : le soldat vétérán était avantagé par rapport à la jeune recrue. Le sexe ensuite : les femmes se voyaient exclues de tous les offices civils et leurs salaires étaient les plus bas. L'état matrimonial enfin incite à prendre en considération les charges de famille des gens mariés, la dépendance des filles, le sort très contrasté des veuves ;

f) les variables qui tiennent à l'habitat. Ce n'est pas d'aujourd'hui que datent les inégalités entre grandes villes privilégiées et campagnes sous-équipées, ni les ségrégations résidentielles. Le Fisc jadis ne s'y trompait pas, lui qui ménageait des échelons dans les tarifs de la capitation puis de la patente. L'opulence et la misère s'inscrivent à même le décor citadin : il suffira d'évoquer les amples hôtels canoniaux des territoires immunisés et, à l'autre extrême, les impasses grouillantes(9) ;

g) les revenus. Leur évaluation se fait à l'occasion d'enquêtes provoquées par un procès, de partages, de cautionnements, de constitutions de dots ou de patrimoines presbytéraux.

Bien sûr, toutes ces variables ne se présentent jamais simultanément mais les archives du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle sont tellement riches qu'il ne faut pas désespérer de les réunir afin de constituer un échantillon à partir duquel on pourra généraliser. En outre, elles sont simples à coder, ce qui n'est pas le cas pour d'autres attributs de la profession tels que la clientèle, la stabilité, l'autorité qu'elle confère à son titulaire, le prestige qui rejaillit sur son entourage. Pour n'être pas quantifiables et échapper aux présentes investigations, ce sont là des évidences que l'on ne peut perdre de vue.

Le recours aux cartes perforées impose, il est vrai, des priorités en faveur des données chiffrées mais il dispense généreusement ses avantages pratiques : souplesse et maniabilité.

Sans faire appel aux lettres de l'alphabet ni aux zones 11 et 12, le plus élémentaire des codes décimal fait tenir en 5 colonnes l'éventail de ses cent mille possibilités !

(9) Exemple d'imposition différenciée : le cabaretier de Liège doit payer deux écus, celui des Bonnes Villes un seul, celui du plat-pays un demi ; *Capitation générale* [...], p. 18, Liège, 1791. — Une topographie sociale a été esquissée dans notre essai : *A la recherche d'une mesure des inégalités de fortune* [...] dans *L'impôt dans le cadre de la ville et de l'État*, Bruxelles, *Pro Civitate*, 1966, p. 155.

On n'en demandera pas tant mais on sera bien aise, en revanche, de se ménager de vastes réserves où l'on ira caser les imprévus. La grande masse des archives récentes est inédite et le restera toujours ; il faut s'attendre à y dénicher plus d'une désignation de métier inconnue aux dictionnaires. Un bon code socio-professionnel doit donc demeurer ouvert, s'enrichir de nouvelles significations. Non pas en amoncelant en fin de liste les plus récentes trouvailles, mais en groupant les familles de notions voisines, ce qui s'obtient sans peine si on a pris la précaution de préférer une ordonnance matricielle (cfr ci-dessus, § *b*) à une séquence linéaire. Le procédé a en outre l'avantage de rendre anodines la plupart des erreurs de codage. On confond rarement un orfèvre (codé 281), un ramoneur (codé 661), un barbier (codé 862) ; mais qui nous garantit que les recenseurs ont toujours bien distingué entre orfèvre (281) et bijoutier (282) ? Entre ramoneur (661) et fumiste (662) ? Entre barbier (862) et coiffeur (861) ? En tout état de cause, seuls les totaux relatifs à des spécialités voisines pourraient en être affectés. Tris et comptages qui se rapportent respectivement au travail des métaux précieux (28), à l'entretien des bâtiments (66), au soins personnels (86) seront corrects : les catégories statistiquement significatives ne seront pas perturbées.

Pour être maniable un code doit être bref. L'expérience montre que des nomenclatures encombrées de détails sont peu consultées ; elles perdent alors leur principal mérite qui est de couper court aux interprétations. Inutile de s'attarder aux variantes orthographiques. Les philologues, même les plus vétilleux, ont mieux à faire qu'à collectionner les cacographies des scribes contemporains de Chateaubriand !

A l'encontre de la tendance qui va subdivisant sans cesse les catégories professionnelles, l'interprétation statistique oppose ses exigences péremptoires : elle ne réussit à cerner le hasard que si les observations sont en grand nombre. Dans le quartier d'Outre Meuse, par exemple, on recense en 1801, 2860 personnes occupées au travail des textiles et du cuir, sur 4009 adultes actifs ; hors les murs, il y en a 187 sur 878. Ces quatre contingents autorisent le calcul de pourcentages significatifs et, par conséquent, des comparaisons. En revanche, aucune proportion ne se dégage d'une liste qui éparpille quelques unités sous des rubriques hétéroclites. A quoi bon repérer l'unique « bénéficiaire de l'autel Sainte-Anne en l'église de (N) », si ce n'est pour l'incorporer dans une catégorie plus large, en l'occurrence celle du clergé séculier (10) ?

---

(10) M. R. MOUSNIER, *op. cit.*, p. 557, objecte que la fragmentation d'une société « en un nombre très grand de catégories très petites » est parfois un « caractère essentiel ». Il importe dès lors de le faire ressortir par un commentaire approprié. Hélas, trop d'historiens se sont contentés de transcrire les listes anciennes quitte à les abrégier en gonflant une rubrique « divers » qui décourage les comparaisons ultérieures.



Il se peut que des activités initialement mal désignées soient élucidées en cours de recherche: mieux vaut donc coder à part les cas douteux, les déclarations manifestement erronées, les métiers non identifiés. En isolant ces réfractaires, on ne risquera pas de disséminer partout des erreurs et on saura d'emblée où sont les lacunes à résorber.

#### UNE TENTATIVE: LE CODE DU RECENSEMENT DE L'AN IX.

Les directives ci-dessus ont été appliquées dans un cas particulier: le traitement automatique des listes nominatives de la population liégeoise dressées par des commissaires de quartier, du 1<sup>er</sup> prairial au 12 thermidor de l'an IX (mai à juillet 1801). Il n'y a plus alors que 7900 maisons occupées et 42.173 habitants. Une carte a été perforée pour chacun des 30.858 adultes (12 ans et plus) (11). En raison du nombre élevé de tris et de la longueur du fichier, on s'est efforcé de n'utiliser que des codes numériques, ce qui d'ailleurs n'entraîne aucun inconvénient lorsqu'il s'agit d'exprimer la plupart des variables disponibles (quartier, n° de la maison, n° d'ordre du ménage dans la maison, n° de l'adulte recensé, état matrimonial, lieu de naissance, date d'entrée à Liège, nombre de garçons et de filles en-dessous de 12 ans, propriétaire de la maison, etc.). Le code socio-professionnel est perforé dans les colonnes 20 à 24 compris. Prévu pour 1.000 noms de métiers, il n'en utilise que 356; par contre, sur les 100 désignations de statuts, grades et dignités, 87 sont déjà affectées (12). Le tableau ci-dessous montre comment les premières [col. 20 (branche d'activité), 21 (métier), 22 (spécialité)] se combinent avec les secondes (col. 23 et 24):

#### OCCUPATIONS ET STATUTS

EN CODE dans la colonne					EN CLAIR
20	21	22	23	24	
2	3	0	3	1	fondeur, ouvrier
2	3	2	3	1	lamineur, ouvrier
2	3	4	3	1	ferblantier, ouvrier
6	2	0	0	3	briquetier, sans travail
6	2	0	2	1	briquetier, patron
6	2	0	3	8	briquetier, valet
7	6	1	7	3	épicier(e), détaillant
7	6	2	7	1	marchand(e) de vin, en gros
7	8	2	8	4	garçon ou fille de boutique, chez un libraire.

Il s'en faut de beaucoup que toutes les variables inventoriées ci-dessus (p. 361) soient retenues : les données démographiques (*e*) et écologiques (*f*) sont perforées dans des colonnes distinctes ; firme (*c*) et revenu (*g*) font défaut. Tel quel, le code a déjà fourni, quartier par quartier, les contingents d'individus qui exercent chaque métier, le nombre de ceux qui sont salariés, domestiques, hauts fonctionnaires. La trieuse I.B.M. 108 déclenche l'impression instantanée de longues colonnes de totaux partiels ou généraux.

D'autres questions, plus complexes, se posent à leur tour. Quelles sont les professions des Français immigrés à Liège depuis 1794 ? Quels métiers sont accessibles aux jeunes gens de moins de 20 ans ? Aux veuves ? Dans combien de ménages y a-t-il identité entre l'occupation du père et celle de son fils ? L'ordinateur I.B.M. 1620 du L.A.S.L.A. a déjà résolu nombre de problèmes. L'adoption prochaine d'un langage plus élaboré (PL/1) et d'un ordinateur de la série 360, encourage à nuancer et à approfondir ces premières analyses. En tant que démographes, nous sommes loin d'avoir épuisé la somme des observations auxquelles donne lieu la population de l'an IX. En tant qu'historien, nous n'aurons de cesse que le recensement de cette année n'ait été comparé avec les rôles de capitations (1689-1791) d'une part, avec les autres listes nominatives de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle d'autre part.

Cette préoccupation a guidé le choix des sources où ont été puisées les appellations de métier et de statut qui figurent dans notre code socio-professionnel. Le recensement de l'an IX n'est pas le seul à inspirer notre nomenclature ; celle-ci incorpore le lexique des capitations liégeoises et celui de quelques milliers de contrats passés devant notaires. Jusqu'à présent le code s'avère applicable aux collections de passeports et aux actes de l'état-civil (avant 1815).

Peut-on envisager son utilisation pour d'autres périodes ? Il serait mal adapté aux documents antérieurs au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle : les listes sont rares, une longue titulature éclipse la réalité du gagne-pain. Affaire de syntaxe et plus seulement de vocabulaire... Dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, la diffusion du machinisme industriel accélère le morcellement des tâches, complique les hiérarchies, suscite des qualifications sans précédent. Les codes contemporains (ci-dessus, p. 359) donneraient alors pleinement leur mesure. Lorsque naissent les grandes agglomérations, la difficulté majeure n'est plus tant de coder que

---

(11) Un premier aperçu de l'interprétation démographique en cours est fourni par *La taille des ménages avant la révolution industrielle : le cas de Liège en 1801* dans *Recherches économiques de Louvain*, t. xxxv, p. 233-250, Louvain, 1969. Les aspects méthodologiques sont abordés par Cl. DESAMA et E. HÉLIN, *La démographie historique au L.A.S.L.A.*, dans *Revue*, p. 83-97, Liège, 1970.

(12) Un exemplaire de ce code a été communiqué aux membres de la 6<sup>ème</sup> Section du Congrès de Malines ; l'annexe ci-dessous n'en donne que la table des matières.

de prélever des échantillons : un bassin industriel d'un demi-million d'habitants s'étudie avec d'autres méthodes qu'une ville dix fois moins peuplée.

Même à l'intérieur du cadre chronologique restreint qui vient de lui être assigné (environ 1650 à 1850), un code conçu pour Liège a besoin d'être adapté avant d'être transposé ailleurs. Pour des centres comme Verviers, Lille, Sedan, une place plus large devrait être ménagée au textile ; pour Ostende et Anvers, aux activités maritimes ; pour les campagnes, au commerce du bétail et au roulage (13).

### CONCLUSIONS.

On le voit, bien des perfectionnements doivent encore être apportés (14). Bien des redondances aussi pourraient être éliminées : inutile de préciser que l'exercice du métier de paveur, par exemple, implique le statut d'ouvrier salarié ; que la harengère est une marchande en plein air. En pratique, le recours à un code impose une rigoureuse uniformité. N'aurait-on pu s'en dispenser et confier à l'ordinateur le soin de déterminer lui-même, par un relevé des fréquences, les catégories spécifiques à chaque recensement ? Les fluctuations du langage — innombrables dans les sources manuscrites liégeoises au XVIII<sup>e</sup> siècle — nous ont retenu de nous avancer dans cette voie. Il n'y a pas que le fouillis des variantes orthographiques (maculair(e), *maklër*, pour *makelaar* : courtier, surveillant d'un charbonnage — *Cotî*, *cotty*, *cotîresse* : maraîcher(e)) ; il y a surtout l'usage simultané de plusieurs langues. « Batelier » se dira ici *naiveur* ou *neaveur*, plus loin *nauta*. Les linguistes viendront un jour à bout des redoutables obstacles que soulève la traduction automatique. En attendant, le codage incombe toujours à l'historien, qui demeure l'intermédiaire obligé entre le texte ancien et la machine chargée de le traiter.

Le recours au code n'est donc pas une panacée. Il est superflu pour l'étude de groupes restreints (évêques, préfets) ou déjà bien repérés (artistes, savants). C'est que la démarche du biographe n'est pas celle du statisticien. Ce dernier est le premier bénéficiaire des performances de l'ordinateur : rapidité et exactitude dans l'exécution des tris et des calculs, rigueur logique qui ne souffre ni à-peu-près ni choix arbitraires, finesse d'une interprétation qui tient compte de toutes les variables et de leurs imbrications les plus complexes. En somme, l'in-

(13) Des tentatives ont été faites par M. Cl. DESAMA et Melle N. SERÉ en vue d'appliquer le code du recensement de l'an IX respectivement à des rôles fiscaux de Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle et au *Martyrologe* de Jean Crespin. Si de multiples aménagements s'avèrent nécessaires, la remise en cause de tout le système ne s'impose pas.

(14) On a provisoirement renoncé à coder le second métier des gens chargés d'un cumul (fréquent dans le secteur des services et surtout parmi les « hommes de loi ») ainsi qu'un petit nombre de spécialités : marchand d'allumettes, d'eau minérale, de fagots. Ces commerces sont codés « 789 » et leur liste est dressée à part.





